

France-Paris: Rolling stock
OJ S 81/2015 25/04/2015
Contract notice – utilities
Supplies

Directive 2004/17/EC

Section I: Contracting entity

I.1. Name and addresses

Official name: SNCF — direction du matériel

Postal address: 15 rue Traversière

Town: Paris Cedex 12

Postal code: 75571

Country: France

Contact person: Département des achats

For the attention of: Bruno de Sousa

E-mail: bruno.de_sousa@sncf.fr

Telephone: +33 153336993

Fax: +33 153331837

Internet address(es):

General address of the contracting entity: <http://www.sncf.com/fournisseurs/achats-sncf>

Address of the buyer profile: <http://www.sncf.com/fournisseurs/achats-sncf>

Additional information can be obtained from:

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for a dynamic purchasing system) can be obtained from: the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address

I.2. Main activity

Railway services

I.3. Contract award on behalf of other contracting entities

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting entity

Marché d'études et d'acquisition d'automotrices RER NG destinées à circuler principalement sur le réseau Île-de-France et acquisition des éléments de soutien correspondants.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Supplies

Purchase

Main site or place of performance: Livraison des automotrices sur site(s) SNCF situé(s) en Île-de-France.

NUTS code FR1 Ile-de-France

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

1) Études et fourniture d'automotrices RER NG destinées à circuler principalement sur le réseau Île-de-France, exploité par SNCF, et répondant aux caractéristiques principales suivantes, données à titre indicatif:

- un et/ou 2 niveaux (mixité possible),
- 2 versions de longueurs, obtenues à partir d'une conception modulaire: 112 m environ en unité simple et/ou 130 m environ en unité simple,
- plateforme adaptée à des quais de 920 mm de hauteur,
- capacité d'emport élevée,
- montées/descentes voyageurs et flux internes optimisés,
- couplable en unités multiples de plusieurs automotrices,
- prédisposées à l'intégration d'un nouveau système d'exploitation, à ce jour désigné "NExTEO", pour toutes les versions,
- performances de traction/freinage élevées permettant un débit en exploitation d'environ 30 trains/heure,
- intercirculations larges entre les véhicules d'une même automotrice.

L'acquisition de ces matériels s'inscrit en premier lieu dans le cadre du projet EOLE à l'Ouest et du renouvellement du matériel roulant de la ligne D du RER.

NExTEO est un système sol/bord de type CBTC, qui a fait l'objet d'un appel d'offres distinct.

Date prévisionnelle de mise en service commercial: 2021.

2) Fourniture des éléments de soutien permettant l'exploitation et la maintenance par SNCF, de façon autonome et durant toute la durée de vie des automotrices à savoir: pièces de rechange, outillages spécifiques, documentations de maintenance, formation des agents en charge de la maintenance des automotrices ainsi que des outils et droits nécessaires et suffisants à leur maintenance.

II.1.6. CPV code(s)

34620000 Rolling stock, 34631000 Parts of locomotives or rolling stock

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: yes

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

La quantité indiquée ci-dessous est donnée à titre indicatif.

Tranche ferme du marché: 71 automotrices.

Tranches optionnelles du marché: 300 automotrices maximum.

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: Tranches optionnelles pour un total maximum de trois cents (300) automotrices supplémentaires, réparties dans les différentes versions à savoir 112 m de long en unité simple et/ou 130 m de long en unité simple.

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: yes

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 84 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Garanties bancaires à première demande exigées pour tout ou partie des avances et des termes d'acompte.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Les offres doivent être exprimées en euros.

Les prix sont fermes/actualisables pour les frais fixes. Ils sont révisables pour les frais variables.

Il sera possible de procéder au paiement d'avances et au paiement de termes d'acomptes.

Le marché prévoit une retenue de garantie au taux de 5 % du montant de chaque automotrice. Cette retenue de garantie est restituée à l'expiration du délai de garantie de chaque automotrice.

Paiement net par virement à échéance fixée à 60 jours de l'émission de la facture, émis après acceptation qualitative et quantitative des fournitures et prestations ainsi que vérification de la facture.

Financement: Autorité Organisatrice et/ou SNCF.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Les candidats sont autorisés à présenter une candidature individuelle ou en groupement. Il est toutefois indiqué qu'en cas de groupement ce dernier devra nécessairement revêtir, pour la bonne exécution du marché, la forme d'un groupement solidaire.

Enfin, il est précisé qu'un même candidat ne peut présenter d'offre en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement, étant précisé qu'il n'est pas possible d'être membre de plusieurs groupements.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Les candidats doivent joindre à leur acte de candidature les documents et les renseignements suivants (En cas de candidature groupée, chacune des pièces exigées ci-après doit être transmise par chacun des membres du groupement):

- les pièces justifiant de l'existence légale de l'entreprise, avec le numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (ou équivalent),
- l'imprimé DC1 intitulé "Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants" dûment complété et signé, qui précise la forme du groupement et son mandataire,

- l'imprimé DC2 intitulé "Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement" dûment complété et signé.

Ces documents sont à se procurer:

- par courrier à: imprimerie nationale BP 514 F-59505 Douai Cedex

- par télécopie au: +33 327082751.

- par Internet à: <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>

- Le candidat fournit une attestation sur l'honneur par laquelle il s'engage à respecter et à faire respecter par les opérateurs travaillant pour son compte les dispositions des huit conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment lorsque celles-ci ne sont pas intégrées dans les lois et règlements du pays où la production s'effectue. Il doit être en mesure de justifier de ce respect en cours d'exécution du marché.

Les huit conventions fondamentales de l'OIT sont les suivantes:

- la convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (C87, 1948);

- la convention sur le droit d'organisation et de négociation collective (C98, 1949);

- la convention sur le travail forcé (C29, 1930);

- la convention sur l'abolition du travail forcé (C105, 1957);

- la convention sur l'égalité de rémunération (C 100, 1951);

- la convention concernant la discrimination (emploi et profession, C 111, 1958);

- la convention sur l'âge minimum (C 138, 1973);

- la convention sur les pires formes de travail des enfants (C 182, 1999).

Le cas échéant, une certification en matière de responsabilité sociale (norme SA 8000 ou tous les autres justificatifs regardés comme équivalents), attestant du respect de ces dispositions, pourra être fournie par le candidat. Ce dernier précise le périmètre se rapportant à cette certification (par exemple, le nombre et le pourcentage de sites certifiés).

Le candidat fournit une attestation sur l'honneur par laquelle il s'engage à prévenir et à maîtriser les risques professionnels inhérents à ses activités. Le cas échéant, une certification en matière de management de la santé et de la sécurité au travail (OHSAS18001 et/ou ILO-OSH 2001 ou toute autre norme équivalente) attestant du respect de ces dispositions pourra être fournie par le candidat. Cette dernière précisera le périmètre de cette certification (par exemple, le nombre et le pourcentage de sites certifiés).

Le candidat avise ses sous-traitants et autres opérateurs travaillant pour son compte que les dispositions considérées leurs sont applicables. Il doit être en mesure de justifier de ce respect en cours d'exécution du marché.

Le candidat fournit une attestation sur l'honneur par laquelle il s'engage:

- à respecter toutes les réglementations environnementales auxquelles il est soumis, notamment la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), ou toute réglementation équivalente du pays, autre que la France, dans lequel tout ou partie du contrat est éventuellement exécuté. Il doit à tout moment être en mesure d'attester du respect de ces réglementations en présentant les documents administratifs correspondants sur simple demande de SNCF, qui se réserve le droit de procéder ou faire procéder aux contrôles nécessaires.

- à prévenir et à maîtriser les risques environnementaux inhérents à ses activités. Le cas échéant, une certification en matière de management de l'environnement (ISO14001 et/ou règlement CE EMAS, et/ou toute autre norme équivalente) attestant du respect de ces dispositions pourra être fournie par le candidat. Cette dernière précisera le périmètre de cette certification (par exemple, le nombre et le pourcentage de sites certifiés).

Le candidat avise ses sous-traitants et autres opérateurs travaillant pour son compte que les dispositions considérées leurs sont applicables. Il doit être en mesure de justifier de ce respect en cours d'exécution du marché.

Le Candidat précise la part du marché qu'il a l'intention de sous-traiter à des tiers ainsi que les sous-traitants proposés, ce qui ne diminue en rien la responsabilité de l'Opérateur économique principal.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Les candidats doivent joindre à leur acte de candidature les documents et les renseignements suivants (En cas de candidature groupée, chacune des pièces exigées ci-après doit être transmise par chacun des membres du groupement):

- une déclaration indiquant, pour chacun des 3 derniers exercices disponibles, le chiffre d'affaires annuel global et le chiffre d'affaire relatif aux fournitures, prestations ou travaux faisant l'objet du marché.
- une copie, pour chacun des 3 derniers exercices, des bilans ou extraits de bilans des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.
- une déclaration indiquant, pour chacun des 3 derniers exercices, les effectifs moyens annuels de l'entreprise et l'importance du personnel d'encadrement.
- le cas échéant, une description de la consistance du lien financier qui lie la filiale à la maison-mère, la relation d'appartenance à un tel groupe.
- une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Lorsque les candidats veulent faire valoir les capacités d'autres opérateurs économiques, ils doivent justifier des capacités de ces opérateurs ainsi que du fait qu'ils en disposeront pour l'exécution du marché.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions: Les candidats doivent joindre à leur acte de candidature les documents et les renseignements suivants (en cas de candidature groupée, chacune des pièces exigées ci-après doit permettre l'appréciation de la capacité technique du groupement):

- l'indication du (ou des) sites de réalisation,
- la description de la capacité de production du candidat,
- la démonstration d'une capacité annuelle de production et de livraison du (ou des) site(s) de réalisation (nombre et adresse à préciser) d'au minimum 20 automotrices,
- la démonstration de la capacité à développer, fabriquer, mettre au point et promouvoir l'homologation, sur la base de la réglementation nationale et des référentiels de Spécifications Techniques d'Interopérabilité (STI), de ce type de matériel,
- la démonstration d'un savoir-faire en matière de soutien logistique,
- la description de l'organisation, des dispositions et des moyens humains et techniques pour la production du matériel,
- la description des moyens humains et techniques d'études et de recherche,
- la présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services du candidat, au cours des 3 dernières années, dans le domaine du présent avis, correspondant à des volumes comparables, en indiquant: le montant, la date et le destinataire public ou privé. L'exécution satisfaisante des livraisons et des prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat,
- l'indication des titres d'études et professionnels de l'encadrement technique du candidat,
- l'indication du système de management de qualité mis en place (conformité aux normes ISO9000 ou équivalent) et une photocopie des certificats de qualifications possédés, ou preuves équivalentes,

Le candidat avise ses sous-traitants et autres opérateurs travaillant pour son compte que les dispositions considérées leurs sont applicables. Il doit être en mesure de justifier de ce respect en cours d'exécution du marché.

Lorsque les candidats veulent faire valoir les capacités d'autres opérateurs économiques, ils doivent justifier des capacités de ces opérateurs ainsi que du fait qu'ils en disposeront pour l'exécution du marché.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Negotiated

Some candidates have already been selected (if appropriate under certain types of negotiated procedures): no

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of the criteria stated in the specifications or in the invitation to tender or to negotiate

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting entity

12067

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

Periodic indicative notice

Notice number in the OJ S: [2013/S 98-167785](#) of 23.5.2013

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents (except for a DPS)

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

26.5.2015 - 16:00

IV.3.5. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted French.

IV.3.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

IV.3.7. Conditions for opening of tenders

Persons authorised to be present at the opening of tenders: no

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

VI.3. Additional information

Les actes de candidatures doivent être transmis à l'adresse indiquée au point I.1 en précisant impérativement le point de contact et le nom de l'acheteur, exclusivement dans une enveloppe cachetée reprenant l'intitulé mentionné à la section II.1.1 du présent avis ainsi que la date limite de réception des candidatures indiquée au point IV.3.4 du présent avis.

Il est précisé que la transmission des actes de candidatures par voie électronique est non-autorisée.

Toute candidature ne respectant pas le formalisme pré cité est rejetée sans être analysée.

Pour toute question et/ou difficulté, le candidat doit contacter l'acheteur dont les coordonnées sont reprises au présent avis.

Les candidatures, ainsi présentées, devront parvenir par tous moyens permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure d'arrivée du pli.

SNCF évalue les capacités professionnelles, techniques et financières des candidats, au regard des documents fournis au titre de la rubrique III.2 et sélectionne les candidats aptes à présenter une offre.

Le marché sera soumis aux dispositions du cahier des clauses et conditions générales (CCCG) applicables aux marchés de construction, de maintenance et de transformation du matériel roulant de SNCF (Edition du 23 décembre 1998, version no3 du 24.11.2008), disponible sur le site <http://www.sncf.com/fr/fournisseurs/documents-utiles>.

La candidature ainsi que tout échange d'informations doivent être rédigées en français.

L'examen des variantes est subordonné à la remise d'une offre de base conforme aux prescriptions du cahier des charges.

En application de l'article 28-1 du Décret 2005-1308 du 20.10.2005, en cas de pièce manquante, la SNCF sollicitera le candidat concerné en lui demandant de communiquer cette pièce dans un délai de 72 heures. La SNCF informe les autres candidats qu'ils ont la possibilité de compléter leur candidature dans le même délai.

La durée du marché, précisée à l'article II.3, soit 84 mois, correspond au délai d'exécution de la tranche ferme.

SNCF précise que chaque candidat retenu aura à fournir dans son offre les résultats d'une évaluation RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) de moins de 12 mois, établie sur le périmètre des activités de son entreprise, de type EcoVadis ou équivalent.

La procédure, objet du présent avis, a été initiée suite à l'arrêt de la procédure référencée [2013/S 098-167785](#) du 23.5.2013.

SNCF prévoit de verser une indemnisation à hauteur de 2 (deux) millions d'euros au titre de la remise de (d'une) "meilleure(s) et dernière(s)" offre(s) (BAFO), non retenue(s), dans les conditions et selon les modalités d'indemnisation prévues au Règlement Externe de Consultation.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif
Postal address: 7 rue de Jouy
Town: Paris Cedex 04
Postal code: 75181
Country: France
E-mail: greffe.ta-paris@juradm.fr
Telephone: +33 144594400
Fax: +33 144594646
Internet address: <http://paris.tribunal-administratif.fr/>

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Greffe du tribunal administratif
Postal address: 7 rue de Jouy
Town: Paris Cedex 04
Postal code: 75181
Country: France
E-mail: greffe.ta-paris@juradm.fr
Telephone: +33 144594400
Fax: +33 144594646
Internet address: <http://paris.tribunal-administratif.fr/>

VI.5. Date of dispatch of this notice

21.4.2015